

Le journal du



Ces derniers mois ont largement été consacrés aux modifications apportées par la prise de la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (GEMAPI) par les communautés de communes. En lui conférant de manière obligatoire cette compétence, la loi a profondément modifié la gouvernance de tout ce qui touche à la gestion des rivières. Notre syndicat historiquement et majoritairement constitué de communes est depuis le 1/01/2018 constitué de 5 communautés de communes. Ces modifications ont conduit les communautés de communes à se questionner sur l'exercice de cette compétence, notamment pour certains territoires où aucun syndicat de rivière n'existait. C'est ainsi que le périmètre du SRTC s'est agrandi aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat, tous affluents directs de la Saône. Le SRTC est ainsi devenu le SDCBS (Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône).

Dans le même temps, le syndicat a poursuivi la réalisation des dernières actions du contrat de rivière et finalisé son bilan. En parallèle, il a conduit un premier diagnostic des nouveaux bassins dont il a la charge. L'heure est à la finalisation d'un nouveau programme d'actions sur 3 ans, dans un contexte budgétaire toujours plus contraint. Nous ne perdons pas pour autant la volonté d'améliorer la qualité de l'eau des rivières qui nous entourent. Et cette amélioration ne se fera pas sans vous. C'est en effet en adaptant au quotidien nos pratiques que nous pourrons y arriver ensemble. Les dernières pages de ce numéro sont consacrées à ce sujet qui je l'espère attirera votre attention :

- ~ Pourquoi privilégier les lessives sans phosphate?
- ~ Comment recycler ses déchets verts ?
- ~ Les bons gestes à adopter au bord de la rivière.

Sandrine Méraud, Présidente du SDCBS.

Sommaire

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nouveau périmètre du Syndicat des Rivières | p1 |
| Le diagnostic des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat | p2 |
| Restauration de la Chalaronne | p3 |
| La qualité de l'eau des rivières | p5 |
| Comment agir au quotidien ? | p7 |



Le nouveau périmètre du Syndicat des Rivières

Le périmètre du SRTC s'est agrandi aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat, tous affluents directs de la Saône.

En conférant de manière obligatoire la compétence GEMAPI aux communautés de communes, la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) a entraîné une évolution statutaire de notre syndicat portant sur son périmètre, sa dénomination, ses membres et son mode de financement.

Pour répondre aux souhaits des communautés de communes et gagner en cohérence, le périmètre du SRTC s'est agrandi aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat au sud et a intégré les communes à cheval sur le bassin versant de la Veyle et de la Chalaronne à l'est. Afin de formaliser ce changement de périmètre, le syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est devenu depuis le 9 août 2018, le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SDCBS).

Le SDCBS assure désormais la gestion de 10 affluents rive gauche de la Saône: l'Avanon, le Romaneins, la

Chalaronne et ses affluents, le Jorfond, la Petite Calonne, le Râche, la Calonne, l'Appéum, la Mâtre et le Rougeat.

Pour faciliter la gouvernance du SDCBS, les élus ont souhaité diminuer la taille du comité syndical. Il a été décidé que chaque commune ne pourrait plus être représentée, car cela qui aurait imposé une assemblée à plus de 50 délégués. Les communautés de communes ont finalement fait le choix d'un comité syndical à 25 au lieu de 40 jusqu'alors. Il n'y a donc plus systématiquement un délégué pour chaque commune. Pour y pallier, un comité technique dans lequel siègent toutes les communes a été créé.

La répartition des sièges entre communautés a été faite en fonction des populations concernées. Le bureau reste administré par 9 membres (noms en gras dans la liste) et présidé par Sandrine Mérand. Ce sont 25 délégués titulaires et suppléants qui vous représentent :

Communauté de communes

de la Dombes :

Jean-Marie CHENOT, Gilles DUBOST, Jean-Marc

DUBOST, Bernard GUILLEMAUD, Bernard JARAVEL, Guy MONTRADE, Jacky NOUET, Noël TEPPE, Martial TRINQUE, Pierrick VERNAY

Suppléants : Laurent COMTET, Arnaud GRAND, Michel LIVENAIS, Carmen MENA, Tanguy MESSON, Jean-François MORELLET, Frédéric ORGERET, Philippe POTTIER, Christophe PREVALLET, Eliane ROGNARD

de Plaine de l'Ain:

Jean Michel SALVADORI - Supplément : David GOURMAND

Val de Saone Centre :

Michel AUBRUN, Anne-Marie BOUCHY, Jean-Marc GIMARET, Gilbert GROS, Jean-Michel LUX, Sandrine MERAND, Stéphane MEUNIER, Roger RIBOLLET, Marc TATON, Jacques VERT, Maurice VOISIN

Suppléants : Jean-Philippe BEROUD, Edouard BREVET, Jean-Pierre CHAMPION, Bruno DOUCET-BON, Pierre ECKERT, Claude FORTIN, Lysiane GUIRAL, Bernard LITAUDON, Daniel MICHEL, Philippe MOLLARD, Philippe RAYMOND

Dombes Saone Vallée :

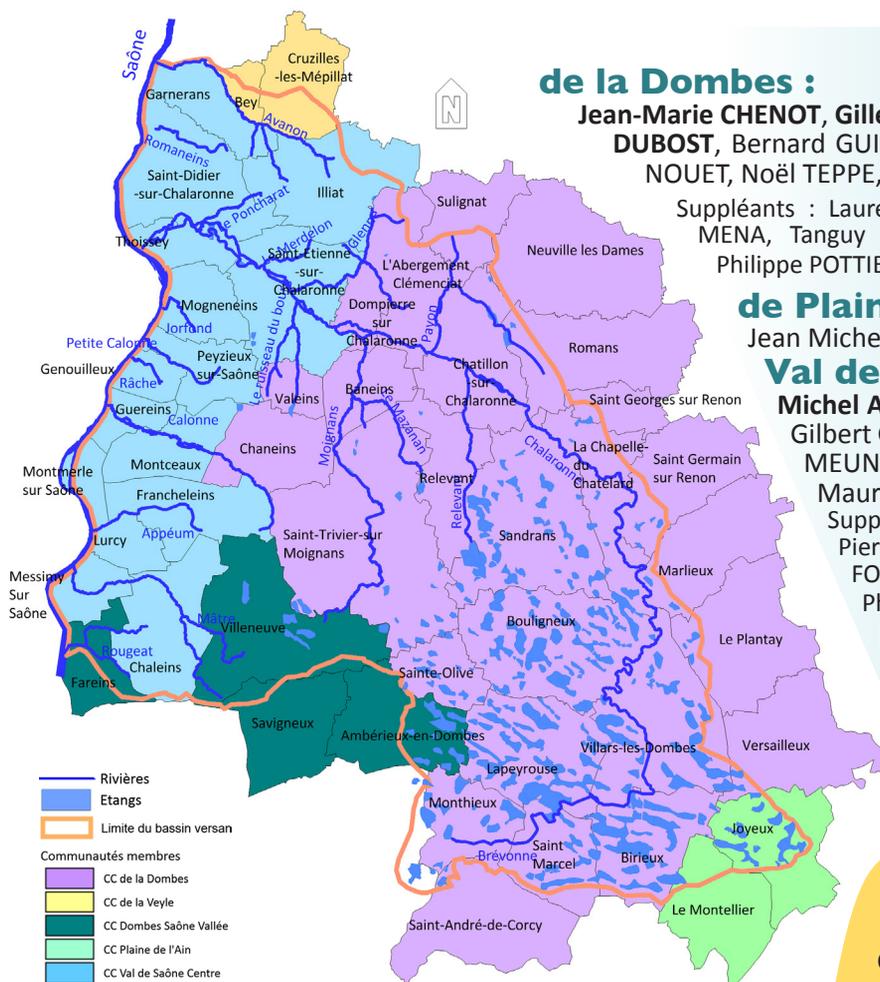
Bernard GRISON, Etienne SERRAT

Suppléants : Pierre Pernet, Raymond MOUSSY

de la Veyle:

Georges-Laurent HYVERNAT

Supplément : Michel GADIOLET



le SDCBS depuis le 9/08/2018.

En devenant membre du syndicat, ce sont les communautés de communes qui verseront chaque année une cotisation permettant de financer à la fois les postes et les travaux réalisés.

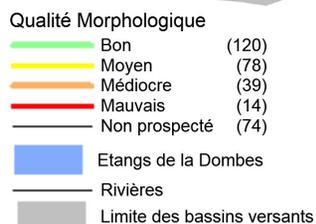
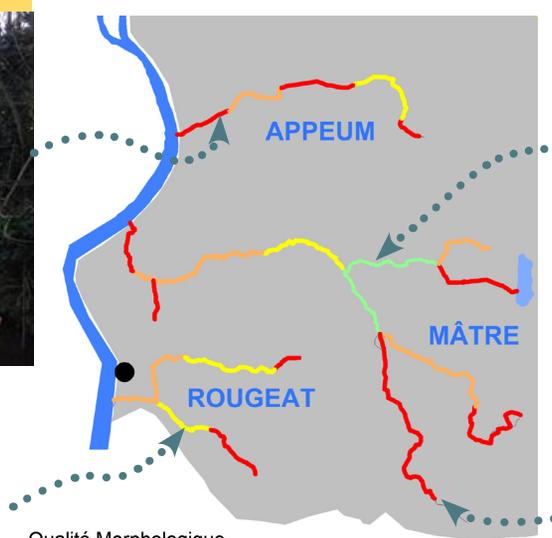


Diagnostics de bassins versants

de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat

À la demande des collectivités présentes sur les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat, le syndicat s'est vu confier en 2016 la réalisation d'un diagnostic complet de ces 3 territoires. Il permettra l'élaboration d'un programme d'actions en concertation avec les communautés de communes et les usagers (pêcheurs, riverains, agriculteurs etc..).

| Diagnostiques réalisés | Résultats |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Analyse de la qualité de l'eau | La qualité de l'eau mesurée est moyenne |
| Parcours à pied pour établir la qualité du lit et des berges | Rivières fortement perturbées. Artificialisées sur l'amont. Plus préservées sur les secteurs médians. Très aménagées de nouveau avant de confluer avec la Saône |
| Etude des peuplements piscicoles | Sur la Mâtre quelques truites fario ont été recensées. Globalement, la quantité de poissons pêchés est faible et le nombre d'espèces peu diversifié. |
| Cartographie des zones inondables dans Messimy/ Saône | Débordement principaux dans le secteur des Ferrières pour des crues déjà importantes (1 risque/20 de survenir chaque année) |
| Premier diagnostic et recensement des ouvrages de gestion des inondations | 4 ouvrages recensés sur le bassin versant de la Mâtre - 2 ouvrages sur le bassin versant du Rougeat. Les ouvrages ont des capacités de stockage très variables. |



Coût total 76 224 € TTC

Subventions : 58% Agence de l'eau RMC, 16 %
Conseil Départemental 01, 5.25% DDT



Les travaux au fil de l'eau...

AVANT



APRÈS



Restauration de la Chalaronne aux Payes

La Chalaronne à l'aval immédiat de Châtillon a fortement été rectifiée par le passé. Les berges y étaient abruptes et un merlon de terre endiguait la rivière sur environ 200 m. En septembre 2017, le syndicat a procédé à la restauration de ce tronçon. Le merlon de curage a été en partie réinjecté dans la Chalaronne en bandes alternées tandis que la rive gauche a été talutée en pente douce (30%). L'objectif de cet aménagement était de redonner un fonctionnement naturel à la rivière, d'éviter l'enfoncement du lit et l'érosion des berges. Il permet notamment le débordement de la Chalaronne et la réduction de la puissance des crues. Pour maintenir les berges et favoriser l'ombrage, des arbres et arbustes ont été plantés. Des caches piscicoles constituées de blocs et souches issus des berges retalutées ont été mises en place.

La pente plus faible des berges facilite aujourd'hui l'accès à la Chalaronne et la pratique de la pêche.

Coût total 52 296 € TTC

Subventions: 34% Agence de l'eau RMC ; 15% Conseil Départemental 01 ; 19% Région Auvergne Rhône Alpes

Restauration de la continuité écologique aux îlons

Le syndicat a restauré la continuité écologique au droit du gué des îlons à Saint Etienne sur Chalaronne. Cette voie de passage bétonnée était constituée de 12 buses obliques permettant l'écoulement des eaux. Sa conception a entraîné au fil des années un dysfonctionnement local de la rivière. Une chute d'eau à l'aval de l'ouvrage empêchait l'ensemble des poissons de remonter la Chalaronne. A l'amont, un îlot constitué de galets s'est accumulé au fil des ans. La rivière ne pouvait donc plus évacuer ses cailloux vers l'aval. Avec l'aide financière de l'Agence de l'eau et de la Région Auvergne Rhône Alpes, le syndicat a démoli ce passage à gué pour le remplacer par un ouvrage de franchissement submersible sans emprise dans le lit de la rivière. Désormais les galets peuvent transiter d'amont en aval du pont. Les poissons peuvent se déplacer librement. Cet ouvrage, 1 mètre plus large que l'ancien gué, facilite le passage des engins agricoles sur ce secteur.

Coût total 144 409 € TTC

Subventions : 40% Agence de l'eau RMC, 33% Région Auvergne Rhône Alpes

AVANT



APRÈS



2017 - 2018



Les sentiers la Chalaronne au fil de l'eau

Le syndicat a aménagé plusieurs circuits pédestres «au fil de l'eau» de Villars à Thoissey sur la Chalaronne. Il a été installé 12 panneaux sur 6 boucles de promenade à Villars les Dombes, Châtillon sur Chalaronne, Dompierre sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne, Saint Didier sur Chalaronne et Thoissey. Ils renseignent sur l'histoire, le fonctionnement, les menaces ou les enjeux qui sont liés aux différents éléments du patrimoine aquatique. Parmi ces 12 panneaux, 2 panneaux d'accueil ont été mis en place à Thoissey et Villars les Dombes, à l'amont et à l'aval de la rivière. Ils présentent le bassin versant et l'ensemble des boucles de promenade. Les 10 autres panneaux disposent d'une approche thématique au sein des sentiers. Plusieurs thèmes sont abordés : la ripisylve (boisement de la berge), la gestion des inondations, la restauration de la continuité écologique, les zones humides, les pratiques agricoles... Ces boucles s'appuient sur des sentiers existants. Des panneaux signalétiques complémentaires ont été installés.

Coût total 22 775 € TTC

Subventions : 20% Agence de l'eau RMC ;
25% Région Auvergne Rhône Alpes.

La restauration de mares et la création d'abreuvoirs

Pour la seconde fois, le Syndicat a réalisé cet automne, en concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles, des travaux de restauration/création de mares ainsi que des aménagements pour le bétail.

Les mares sélectionnées favorisent l'épuration des eaux de ruissellement, en particulier en bordure de cultures, et/ou ont une valeur biologique importante. 10 mares ont été restaurées sur les communes de Valeins, Baneins, Dompierre sur Chalaronne, Sandrans et Villars les Dombes et 2 ont été créées sur les communes de Sandrans et Villars les Dombes.

Les aménagements pour le bétail permettent de limiter le piétinement dans la rivière ou dans la source. Pour répondre à cet objectif, le syndicat aménage des zones d'abreuvement ainsi que des traversées de cours d'eau. 2 bacs gravitaires sur source, 2 passages à gué et un abreuvoir ont été mis en place sur les communes de Guéreins, Montceaux, Saint Etienne sur Chalaronne et Saint Trivier sur Moignans.

Coût total 42 920 € TTC

Subventions : Agence de l'eau RMC, Région
Auvergne Rhône Alpes, Conseil Départemental 01

Bac gravitaire



Restauration de mare



La qualité de l'eau des rivières

La qualité de l'eau des rivières gérées par le syndicat n'est pas toujours bonne.

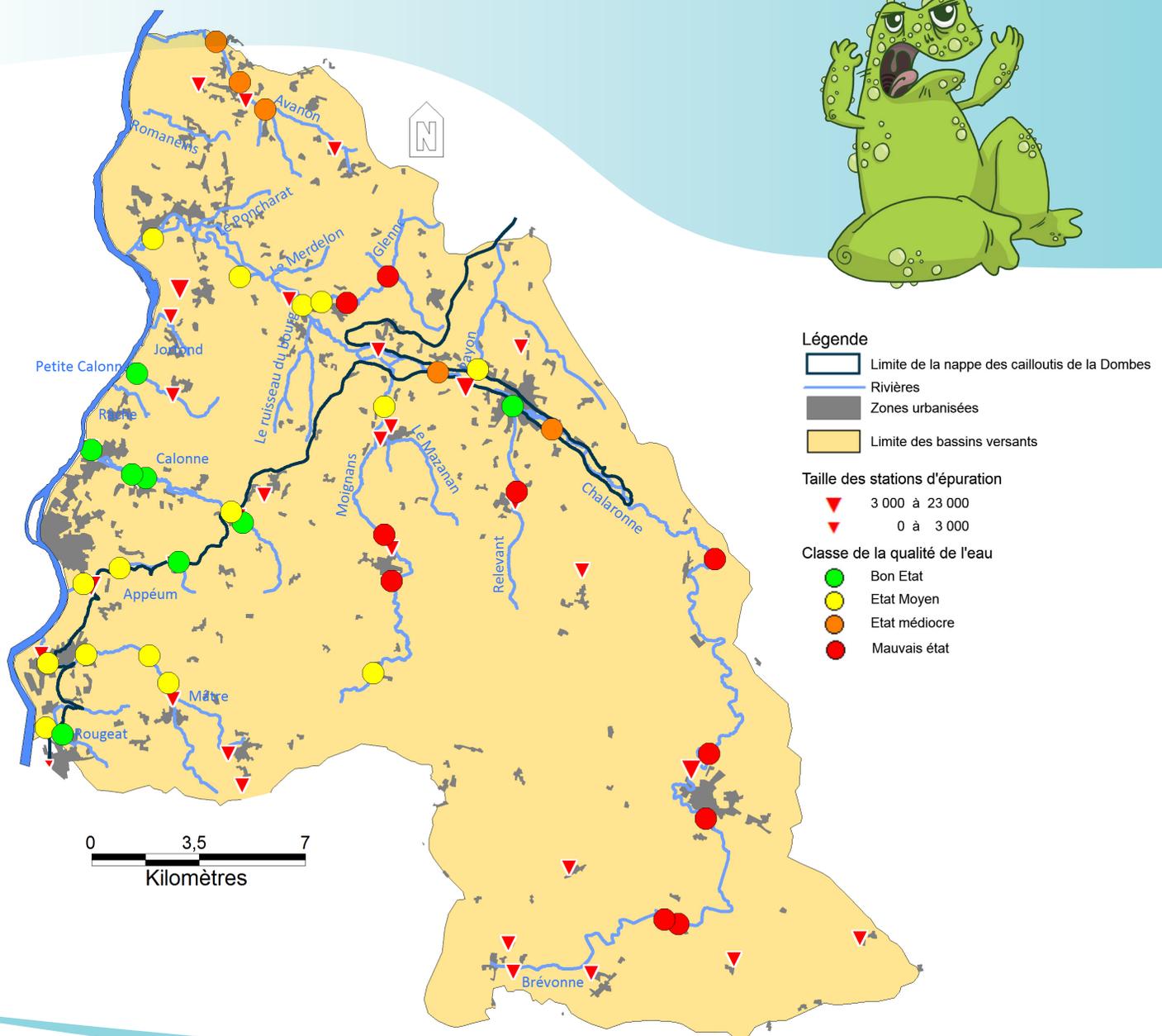
En cause, deux types de pollutions : la pollution liée aux rejets des stations d'épuration et la pollution par les pesticides.

Les rejets des stations d'épuration sont le reflet de la consommation de tous, au quotidien.

De nombreux efforts ont été réalisés ces dernières années par les communes ou les communautés de communes pour améliorer le fonctionnement de leurs installations de traitement (station d'épuration, filtre planté de roseaux etc...). Pour autant, l'impact de leur rejet sur la qualité des eaux est encore important : en cause principalement les phosphates contenus dans les différents produits ménagés utilisés au quotidien (lessives, détergents, produits de lave-vaisselle etc..).

L'utilisation des produits phytosanitaires est problématique sur le territoire. Leur concentration dans les cours d'eau est très importante et nuit à la qualité écologique. Même si les différents utilisateurs ne les utilisent pas davantage qu'ailleurs, la nature des sols limono argileux limite leur absorption et leur dégradation par les bactéries du sol. Ils sont entraînés directement par les eaux de ruissellement dans les fossés et les rivières.

La première des préventions est donc de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et des phosphates.





Des communes

ZER PHYTO

Accompagnées du syndicat, les communes s'engagent dans l'objectif « zéro phyto » voulu par la loi. Depuis le 1er janvier 2017, les communes n'ont plus le droit d'utiliser les produits phytosanitaires excepté dans les cimetières.

Cet abandon nécessite des évolutions à l'échelle communale, dans la gestion et le traitement des espaces. Pissenlits et chardons sur les trottoirs ou dans les cimetières pousseront naturellement et ne seront pas un gage de mauvais entretien : notre regard devra obligatoirement évoluer. NOUS SOMMES TOUS CONCERNES. Pour réussir cette transition, des communes se sont engagées dans un plan de désherbage : c'est-à-dire ont déterminé pour chaque secteur désherbé, la technique la plus adaptée en fonction des risques de transferts des produits et les enjeux du site. Elles se dotent en parallèle de matériel alternatif tel que les désherbeurs thermiques, les houes maraichères, les débroussailleuses, etc....

Pour **votre santé** et pour **l'environnement**, votre commune gère cet espace **sans pesticide** !



Comment agir au quotidien ?

J'utilise dans la mesure du possible des détergents **sans phosphates**



La pelouse et les déchets verts c'est ailleurs que dans la rivière et les fossés.
Je **recycle** mes déchets dans une filière adaptée.

tonte gazon



Branchages



Feuilles et tailles

vegetaux fletris



Je **COMPOSTE** ou je fais **BROYER** ou j'apporte en **DÉCHETTERIE**

Je ne remblais pas ma parcelle humide ou en bord de rivière



Je ne consolide pas mes berges avec des matériaux de démolition



Mentions légales

Conception : Syndicat des Rivières
Dombes Chalaronne Bords de Saône
Photographies : Syndicat des Rivières
Dombes Chalaronne Bords de Saône
Graphismes et mise en page : Laurie de
Brondeau - LB Illustrations
Date de publication : Décembre 2018
Impression : DG PROMO SAS

Ne pas jeter sur la voie publique